

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 Août 2022

Délibération n° 2022.08.49

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 août 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER.

Excusés : Mme et MM. Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Guillaume COMBIER, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Prix de la séance de garderie périscolaire

Vu le bilan de fonctionnement du service de garderie périscolaire pour l'année 2021/2022

Vu la délibération du 25 mai 2021 fixant le prix de la séance de garderie périscolaire à 3€20 à compter de la rentrée de septembre 2021 et à 6€40 le tarif du dépassement appliqué aux familles ne respectant pas l'horaire de fermeture de la garderie fixé à 18h15

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- fixer à 6€40 le tarif de la séance pour les familles laissant leur(s) enfant(s) sans inscription préalable ou hors délai à compter du 1^{er} septembre 2022 et tarif du dépassement qui sera appliqué aux familles ne respectant pas l'horaire de fermeture de la garderie fixé à 18h15
- fixer le tarif de la séance à **3€30 à compter du 1^{er} janvier 2023**
- fixer à 6€60 le tarif du dépassement qui sera appliqué aux familles ne respectant pas l'horaire de fermeture de la garderie fixé à 18h15 et aux familles laissant leur(s) enfant(s) sans inscription préalable ou hors délai à **compter du 1^{er} janvier 2023**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**

**La secrétaire,
Christiane PESCE**

